

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 42 Vœu relatif au respect de la liberté matrimoniale des couples mixtes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la Loi du 14 novembre 2006 relative au contrôle de la validité du mariage et la circulaire du Ministère de la Justice du 22 juin 2010 relative à la lutte contre les mariages simulés ;

Considérant que la Loi a renforcé le contrôle en amont de la célébration des mariages en instaurant le principe de l'audition préalable des futurs époux ;

Considérant que la Loi donne également la faculté aux officiers d'état civil de saisir le Procureur de la République ;

Considérant que si l'objectif de ce dispositif se veut protecteur des personnes (lutte contre les mariages non consentis) et de l'institution matrimoniale (lutte contre les mariages simulés), il n'est pas sans risque sur la liberté matrimoniale des personnes et le respect de leur vie privée ;

Considérant le vœu présenté par le Groupe Communiste et élu(e)s du Parti de Gauche ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris rappelle aux arrondissements que l'exercice des prérogatives conférées par la Loi ne doit pas être détourné de son but de protection des personnes et de l'institution matrimoniale et qu'il ne doit en aucun cas aboutir à un excès de suspicion envers certaines catégories de candidats au mariage, du seul fait que l'un d'entre eux est de nationalité étrangère ;

- Dans le cadre des formations dispensées aux agents de l'état civil, une attention particulière soit apportée au protocole préalable d'audition et de saisine éventuelle du Procureur de la République ;
- Les Maires d'arrondissement soient invités à une large diffusion du film réalisé par l'association « les amoureux au ban public » auprès des agents et du public dans le cadre des actions entreprises en faveur de la lutte contre les discriminations.